Ecrit par Echo du Mardi le 10 octobre 2024

Les maires de Vaucluse appellent au respect des engagements pris pour la présence postale territoriale

Le contrat de présence postale territoriale signé par l'État, La Poste et l'Association des maires de France (AMF) est l'outil financier permettant à La Poste de remplir ses obligations en matière d'aménagement postal du territoire. C'est le 6e contrat négocié, pour une durée de 3 ans (2023/2025).

Le coût de ce service s'élève à 348M€ par an selon l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse), mais depuis plusieurs années le contrat ne prévoit que 174M€ par an (loi de finances 2024). Ce montant n'est jamais versé complètement du fait de

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 10 octobre 2024

la variation des recettes de CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

Une partie de ce fonds est financée par des abattements appliqués à la fiscalité locale due par La Poste et une autre partie par une dotation par l'État dans la loi de finances.

Pour l'exercice 2024, La Poste a été informée de l'intention du Ministère du Budget de ne pas verser 50M€ de crédits, sur les 105M€ votés en Loi de finances 2024. Pour la première fois, le fonds serait donc privé de plus d'un tiers de sa ressource. Cela constituerait un mauvais signal pour le partenariat territorial annoncé par le nouveau Gouvernement.

Les conséquences seraient immédiates : les moyens financiers nécessaires pour faire fonctionner les agences postales diminueraient en zone rurale, en Outre-mer et dans les quartiers de politique de la ville. À terme, cela conduirait à renforcer la charge financière des communes pour garantir le fonctionnement du service postal qui ne relève pourtant pas de leurs compétences. Au pire, cela pourrait conduire à la fermeture de points de contacts postaux.

Comme cela a pu être constaté pendant le Covid, les établissements postaux remplissent une mission sociale importante, notamment pour la perception des minimas sociaux, des retraites vers les publics les plus fragiles économiquement. La question de la survie de ces bureaux dans les petites communes est donc posée.

L'Association des maires de Vaucluse (AMV 84), partage l'inquiétude du Président de l'AMF et de la Poste, et demande que la mesure de gel budgétaire pour 2024 ne soit pas confirmée, car elle ne respecte pas le contrat que l'État a signé avec les maires de France en 2023 pour trois ans.

Elle s'alarme également pour 2025 du risque que l'égal accès au service postal territorial ne soit pas assuré, au détriment des communes rurales et des quartiers politiques de la Ville et que l'obligation qui s'impose à La Poste de maintenir 17 000 points de contacts sur le territoire ne soit plus respectée.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !